MARCHÉ DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

MARCHÉ PASSÉ PAR LOTS SÉPARÉS

Objet de l'opération de travaux :

Rénovation énergétique de l'école et de la salle polyvalente de Payré

Cette opération de travaux est divisée en 14 lots définis ci-après.

Pouvoir adjudicateur : Commune de Valence-en-Poitou, représentée par Mme POUVREAU Laëtitia, Maire de Valence-en-Poitou

Adresse : 8 Rue Hemmoor Couhé – 86700 Valence-en-Poitou

Siret : 200 084 861 00018

Date limite de réception des candidatures et des offres : 04/12/2026 à 12h00

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
1. OBJET ET DUREE DU MARCHE 3
1.1. Nature et étendue des travaux 3
1.2. Décomposition en tranches 3
1.3. Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution 3
1.4. Marché réservé 3
2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION 4
2.1. Procédure de passation mise en œuvre 4
2.2. Intervenants 4
2.3. Contenu du dossier de consultation 5
2.4. Variantes 5
2.5. Prestations supplémentaires éventuelles 6
2.6. Délai de validité des offres 6
2.7. Mode de dévolution 6
2.8. Visite des lieux d'exécution du marché 6
2.9. Modifications de détail au dossier de consultation 7
3. RETRAIT DU DOSSIER 7
4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8
4.1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures 8
4.2. Eléments nécessaires au choix de l'offre 10
5. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE 10
5.1. Critères 10
5.1.1. Critères de sélection des candidatures 10
5.1.2. Critères de jugement des offres 10
5.2. Vérification de la situation de l'attributaire 11
6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 12
6.1. Conditions de la dématérialisation 12
6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 13
6.3. Modalités de signature des candidatures et des offres 14
7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 14

1. OBJET ET DUREE DU MARCHE

1.1. NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Le marché est alloti :

L'opération de travaux a pour objet : Rénovation énergétique de l'école et de la salle polyvalente de Payré – Commune de VALENCE-EN-POITOU.

Intervention en site occupée.

Lieu d'exécution : Rue des Iles - Payré – 86700 VALENCE-EN-POITOU

Cette opération de travaux est divisée en 14 lots. Les marchés qui seront conclus à la suite de la procédure engagée auront pour objet l'exécution de :

N° du lot	Désignation du lot
01	Désamiantage
02	Démolition – Gros-Œuvre – VRD
03	Charpente bois – Couverture tuiles – Bardage bois
04	Enduit extérieur
05	Isolation thermique par l'extérieur
06	Étanchéité
07	Menuiseries extérieur aluminium – Serrurerie
08	Cloisons sèches – Isolation
09	Menuiseries intérieures bois
10	Chape – Carrelage – Faïence
11	Plafonds suspendus
12	Peintures – Revêtements de sols souples
13	Électricité
14	Chauffage – Rafraichissement – Ventilation - Plomberie sanitaires

1.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3. DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION – DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement valant CCAP.

À titre indicatif, on peut prévoir que la prestation commencera au mois de Janvier 2027 pour la période de préparation des travaux.

Reconduction :

☒ Le marché ne sera pas reconduit.

1.4. MARCHE RESERVE

☒ Le marché n'est pas réservé

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1. PROCEDURE DE PASSATION MISE EN ŒUVRE

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

➲ **La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation**

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable et dont notamment les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats dont la candidature aura été jugée recevable. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur négociera, pour chaque lot, avec les candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse des offres sur la base des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent être admises à la négociation et devenir régulières ou acceptables pendant celles-ci. Les offres qui demeuraient irrégulières ou inacceptables seront éliminées.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

2.2. INTERVENANTS

Intervenant	Mission	Prestataire
Maître d'œuvre	Base + DIA + OPC + STD + CEE + EXE (EXE sur les lots techniques (plomberie, CVC, thermique, énergétique) et EXE partielles, limitées en phase conception sur les lots architecturaux) + COORDI	SARL d'architecture HORS SERIE M. Rachid BOUDJELIDA 14, rue de la demi-lune – 86000 Poitiers
Contrôleur technique	LE, SEI, F, Th, ATT Th, HAND, ATT Hand, HYSa, CRC, DEM	APAVE M. Philippe ALLAIS 27 Rue Victor Grignard – 86000 Poitiers

Coordonnateur SPS	L'opération est classée en catégorie : 2	ALPES CONTROLES Mme Véronique BARC 3 Rue de la Goëlette – 86280 Saint-Benoît
Assistant à maîtrise d'ouvrage	Suivi d'opération	ÉQUIPAGE M. Simon BODIN 29 Rue des Martyrs – 37300 Joué-lès-Tours

2.3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les élements suivants :

Liste des pièces administratives :

- Cadre d'acte d'engagement valant CCAP ;
- Cadre de DPGF et planning ;
- Le présent RC ;
- Annexe 1 du RC - Cadre de mémoire technique.

Liste des pièces techniques :

- Liste des pièces ;
- RAAT amiante ;
- DPAT plomb ;
- DT ;
- Étude géotechnique G2 PRO ;
- RICT ;
- PGC ;
- Diagnostics (Structure, élec, VRD….) ;
- CCTP pour tous les lots ;
- STD/TH Cex / note de calcul Thermique;
- Notice accessibilité ;
- Notice sécurité incendie ;
- Planning prévisionnel de travaux ;
- Nomenclature des menuiseries ;
- Dossier de plans architecte ; fluides; structures béton et bois
- Note d'organisation de chantier
- Plans géomètre.

2.4. VARIANTES

Le lot n°05 comporte des variantes obligatoires :

Variante n° 1	Lot n°05	Bardage bois sur la coursive de l'école maternelle
Variante n° 2	Lot n°05	ITE avec finition bardage bois sur les salles de classe élémentaire 1 et 2

Le lot n°14 comporte des variantes obligatoires :

Variante n° 3	Lot n°14	Climatisation école maternelle (salle de classe 1 et dortoir)
Variante n° 4	Lot n°14	Climatisation école élémentaire (salle de classe 1)
Variante n° 5	Lot n°14	Climatisation salle polyvalente

2.5. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires suivantes sur le lot n°14 :

PSE n°1	Lot n°14	Brasseurs d'air

2.6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre vingt dix) à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.7. MODE DE DEVOLUTION

➲ **Le marché est alloti :**

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En cas de constitution d'un groupement conjoint, dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature ou de son offre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le mandatire du groupement à être solidaire de chacun des membres du groupement. Cette solidarité tient aux contraintes de phasafe des travaux en siite scolaire occupé.

☒Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots. Aucune limite du nombre de lots attributables à un même candidat.

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

☒ Oui pour l'ensemble des lots.

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements pour un même lot.

2.8. VISITE DES LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE

La visite est facultative mais fortement recommandée.

Deux visites du site sont par ailleurs programmées par le maitre d'ouvrage, les :

- Mercredi 18/11/2026 à 14h00 ;

- Mercredi 25/11/2026 à 14h00 ;

Les candidats désirant participer à une visite devront prendre contact avec **Monsieur BREVET, Responsable des Services Techniques (stechniques@valenceenpoitou.fr)**

Le lieu de rendez-vous est fixé au Groupe scolaire des Iles de Payré - Rue des Iles Payré – 86700 VALENCE-EN-POITOU

Aucune information ne sera communiquée durant cette visite. Seules les questions formulées via la plateforme de dématérialisation seront prises en compte.

Aucun compte-rendu ne sera établi lors de ces visites.

2.9. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les modifications importantes donneront lieu à une prolongation du délai de remise des offres proportionnée à leur importance.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur http://www.pro-marchespublics.com

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft….)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft….)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, …)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors

du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique de la plateforme.

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

4.1. ELEMENTS NECESSAIRES A LA SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/Une lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement valant CCAP du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le pouvoir adjudicateur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

⇨ **La remise d'un formulaire DC1 complété remplacera la lettre de candidature + attestation sur l'honneur.**
Disponible ici : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

3/Les attestations d'assurance de responsabilité civile et décennale le cas échéant pour l'année en cours (il est précisé que les pressentis attributaires des lots devront impérativement remettre leurs attestations d'assurance de l'année 2027 avant toute attribution).

4/Le candidat indique des effectifs moyens annuels et l'importance de son personnel d'encadrement au cours des trois dernières années, ou depuis sa création si elle est plus récente**, et décrit le matériel et les équipements techniques dont il pourra disposer pour réaliser les travaux du ou des lots auxquels il soumissionne.**

5/Les qualifications attestant des aptitudes professionnelles

Il est précisé que la non remise de ces qualifications ou qualifications équivalentes entrainera le rejet de la candidature pour les lots concernés.

N° du lot	Désignation du lot	QUALIFICATIONS	Obligation de qualification
01	Désamiantage	QUALIBAT 1552 ou Global Certification ou Certification AFNOR	OUI
02	Démolition – Gros-Œuvre – VRD	Sans objet	NON
03	Charpente bois – Couverture tuiles – Bardage bois	Sans ojet	NON
04	Enduit extérieur	Sans objet	NON
05	Isolation thermique par l'extérieur	Sans objet	NON
06	Étanchéité	Sans objet	NON
07	Menuiseries extérieur aluminium – Serrurerie	Sans objet	NON
08	Cloisons sèches – Isolation	Sans objet	NON
09	Menuiseries intérieures bois	Sans objet	NON
10	Chape – Carrelage – Faïence		NON
11	Plafonds suspendus	Sans objet	NON
12	Peintures – Revêtements de sols souples	Sans objet	NON
13	Électricité	QUALIFELEC Courants forts et faibles (CF) ou QUALIBAT niveau 1 Technicité courante	OUI
14	Chauffage – Rafraichissement – Ventilation - Plomberie sanitaires	QUALIFELEC Pompes à Chaleur QUALIFELEC Ventilation QUALIFELEC Chauffage électrique ou QUALIBAT niveau 1 Technicité courante	OUI

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les mêmes pièces. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché.

6/Les références

Pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat devra faire valoir à minima une référence, et trois maximum, qu'il estime pertinente au regard des prestations du lot. Il précise si les travaux ont été réalisés en site occupé (à minima une référence requise en site occupé). La/les référence(s) présentée(s) devront impérativement être réalisées au cours des 5 dernières années.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.
- De la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique.

4.2. ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un dossier "Offre" :**

1. **Un acte d'engagement valant CCAP dûment complété pour valoir offre de prix (pour le lot n°05, le candidat remettra une offre de base et une offre par variante, soit 3 offres au total);**
2. **La décomposition du prix global et forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif) selon le cadre estimatif joint en anexe au cadre d'AE valant CCAP ;**
3. **Mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se popose d'adopter pour l'exécution des travaux, selon le cadre de mémoire technique à compléter ;**
4. **Les fiches produits/techniques en annexe du mémoire technique.**
5. **Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations.**

Le cadre d'acte d'engagement valant CCAP ainsi que les autres pièces contractuelles n'ont pas à être signés par les candidats. Le seul candidat attributaire sera invité à signer les pièces avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

5. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1. CRITERES

5.1.1. EXAMEN DES CANDIDATURES

Le pouvoir adjudicateur appréciera l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle des candidats sur la base des éléments exigés à l'article 4.1 du présent règlement de consultation.

En cas de pièces absente ou incomplète, l'acheteur se réserva la faculté de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique.

5.1.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

CRITÈRE		PONDÉRATION
Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique et des sous-critères indiqués ci-dessous et dans le cadre de réponse du mémoire technique		60%
	2.1 – Une note précisant les moyens que le candidat propose d'employer pour ces prestations en indiquant les moyens humains et techniques affectés au chantier :	10%

	2.2 – Adaptation au contexte de l'opération (contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées) :	10%
	2.3 – Dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution :	10%
	2.4 – Gestion des nuisances particulières du chantier (moyen mis en œuvre par l'entreprise pour limiter le bruit, réduire les salissures, la poussière, gestion des déchets) :	10%
	2.5 – Qualités des produits et matériaux utilisés (fourniture obligatoire des fiches produits) :	10%
	2.6 - Organisation de la gestion de fin de chantier et suivi du SAV:	10%
Prix (sur le montant de la DPGF)		40%

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

5.2. VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai indiqué par courrier lors de la demande du pouvoir adjudicateur :

- Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :
  - Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat.
  - Le certificat des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de 6 mois (article D 8222-5.1° du code du travail).
  - Le cas échéant, une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D.8254-2 du code du travail).
  - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.
  - Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
  - Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera déclarée irrecevable et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

➲ **Seule la forme dématérialisée est admise**

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur :

http://www.pro-marchespublics.com

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou offres différentes, seule la dernière candidature et/ou offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. À défaut, la candidature sera jugée irrecevable et/ou l'offre irrégulière.

6.1. CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra à la date et à l'heure figurant sur l'accusé réception de la plateforme.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à remettre des documents dans les formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. À défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf

- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2. MODALITES D'ENVOI DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation, et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante : **VEP_LotXX _NomEntreprise**

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.
- Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise :

☒ En support papier ou support physique, clé USB le cas échéant ;

☒ En support dématérialisé électronique, lettre recommandée électronique le cas échéant.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Madame POUVREAU Laëtitia – Maire

Commune de Valence-en-Poitou – 8 Rue Hemmoor COUHÉ, 86700 Valence-en-Poitou

Offre pour le lot n°XX – Rénovation énergétique de l'école et de la salle polyvalente de Payré

Candidat : .....

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.3. MODALITES DE SIGNATURE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

➲ **Le pouvoir adjudicateur impose la signature manuscrite du marché par l'attributaire**

Dans ce cas l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard huit jours avant la date limite de remise des offres une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.